

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 278-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.738

Déposée le: 28.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Quel jugement le Conseil-exécutif porte-t-il sur les risques associés au réseau 5G ?

Depuis cette année, les communes de Berthoud et de Guttannen testent la prochaine génération de téléphonie mobile, la 5G. Swisscom prévoit de couvrir toute la Suisse avec ce réseau, jusqu'à 100 fois plus rapide, d'ici à 2020. Déplorant des recherches insuffisantes quant aux éventuels risques sanitaires associés à cette nouvelle technologie de téléphonie mobile, les critiques exigent un arrêt des essais.

Jusqu'à présent, 244 scientifiques de 41 pays ont signé l'appel lancé par les EMF Scientists, qui porte sur le thème des risques pour la santé. Cette organisation exige avant tout des études indépendantes sur les risques sanitaires avant la généralisation de la 5G¹. De leur côté, les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) exigent un moratoire².

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

¹ <https://emfscientist.org>

² a) http://www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-data/b_documents/Aktuell/M_171218_OFCOM_et_secteur_mobile_nous_racontent_ils_des_histoires_.pdf
b) http://www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-da-ta/b_documents/Aktuell/M_180222_Doutes_sanitaires_et_aucune_ne%CC%81cessite%CC%81_technique_RNI_18.3006.pdf
http://www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-da-ta/b_documents/Aktuell/M_180222_Gesundheitliche_Bedenken_und_technisch_nicht_notwendig_18.3006_NIS.pdf

1. Quelle est la position du Conseil-exécutif à l'égard de l'appel des EMF Scientists et des critiques formulées par les MfE ?
2. Est-ce que les tests sur la 5G menés dans le canton de Berne ont respecté et respectent encore les valeurs limites en vigueur de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), aussi bien les valeurs limites d'immissions que les valeurs limites des installations ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à intervenir auprès du Conseil fédéral contre un assouplissement des valeurs limites de l'ORNI ?
4. Quelles mesures le canton de Berne prend-il pour tenir compte des besoins des personnes électrosensibles ?
5. Quelle marge de manœuvre les citoyens et les citoyennes du canton de Berne ont-ils pour mener bataille contre une charge accrue de rayonnement non ionisant ?
6. Que pense le Conseil-exécutif de l'instauration d'une taxe incitative sur l'utilisation des données mobiles pour corriger les effets externes négatifs et pour freiner la croissance exponentielle du volume des données mobiles (et donc un relèvement des valeurs limites de rayonnement) ?

Destinataire

- Grand Conseil